

DEI PART & MOBILE : Gérer son crédit renouvelable IZICARTE

FICHE PRATIQUE
version 2022 03



Le client doit obligatoirement détenir un abonnement BAD

Canaux disponibles:

- Application Mobile
- DEI

Crédit IZICARTE :

Le client peut, en tout autonomie réaliser des actes de gestion (demande de déblocage / remboursement total ou partiel) que ce soit sur le Mobile ou via DEI.

■ Pour qui ?

1 Je suis



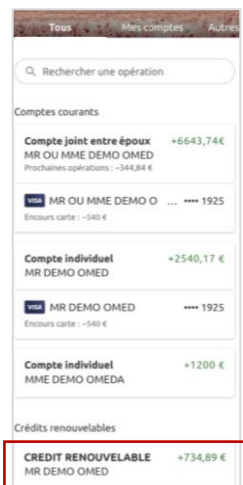
Un client particulier

2 Je possède

- Un abonnement Banque à Distance DEI Part et/ou l'application Mobile
- Une carte bancaire IZICARTE

■ Le parcours client sur le Mobile

1 Le client se connecte à son application accède à ses comptes puis clique sur « Crédit Renouvelable »



2 Il peut ensuite accéder aux différentes fonctions disponibles (déblocage / remboursement)




Votre demande de remboursement anticipé a été prise en compte
Le prélèvement de 100,00 € sur votre compte n° 0***** sera effectué le 10/09/2021.
Les données financières de votre crédit s'actualiseront sous 1 jour ouvré.

DEI PART & MOBILE : Gérer son crédit renouvelable IZICARTE

Nouveau !

Fonctionnalité d'étalement de dépense depuis l'appli

Si le client possède un crédit renouvelable, **durant 15 jours, il lui est maintenant possible d'étaler son paiement sous certaines conditions**. Ainsi, il faut que la transaction soit une opération CB d'un montant supérieur ou égal à 250€ et qu'elle ait été réalisée avec une carte bancaire à débit immédiat. Au clic sur « Etaler ce paiement », le parcours débranche vers le producteur.

NB : si l'opération est débitée avant le choix du client d'étaler le paiement, le client sera recredité sur son compte.

Quels avantages pour nos clients ?

- Une solution ne nécessitant **pas de contractualisation car adossée au crédit renouvelable du client**
- Une nouvelle solution permettant une nouvelle prise de parole sur le CR décorrélé de la carte en se focalisant sur **un vrai usage client et un vrai prétexte**
- Un moyen de **gérer sa trésorerie et de disposer des fonds immédiatement** dans la limite du disponible de son CR
- Une nouvelle façon d'utiliser son CR décorrélée, du moment de l'achat pour plus de sérénité venant gommer l'effet "paiement comptant ou à crédit sur le TPE"
- Une solution **fluide et simple pour les clients**

Quel est le fonctionnement ?

① Je paie sur un TPE

Je suis équipé du CR BPCE
Financement, j'ai une carte
Izicarte
à débit immédiat

J'achète au comptant
n'importe où avec ma carte
Débit Crédit pour un montant
Supérieur à 250€

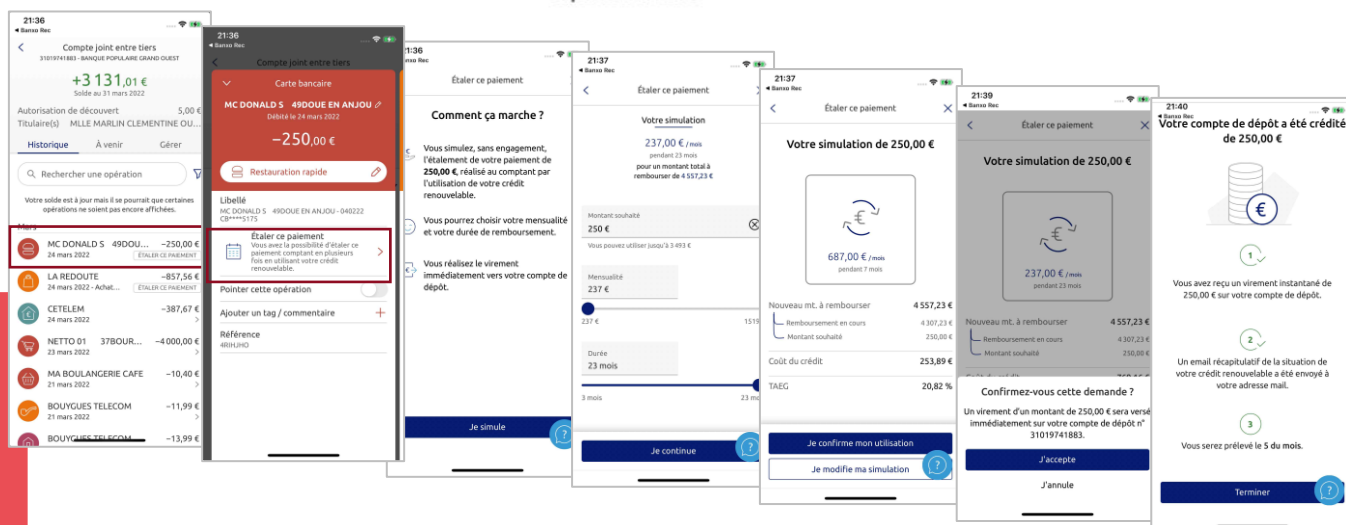
② Je vais sur mon appli mobile

Je visualise mon opération au
comptant avec la proposition
d'utilisation de mon CR.

Je clique sur le bouton pour
étalement ce paiement dans un
délai max de 15 jours après
mon achat

③ Je me finance

Je suis redirigé vers mon
espace de gestion crédit
renouvelable, je choisis ma
durée et ma mensualité et je
me finance



DEI PART & MOBILE :

Gérer son crédit renouvelable IZICARTE

■ Le parcours client sur DEI

- 1 Le client se connecte à son DEI puis dans l'onglet COMPTES, clique sur « Crédit renouvelable ».
- 2 Le client arrive dans son espace « Crédit renouvelable ». Dans le totem de droite, il choisit les actes de gestion qu'il souhaite réaliser.

Crédit renouvelable

+8 000,00 €⁽¹⁾
Disponible au 13 avr. 2022

Montant à rembourser
Compte associé
Crédit maximum autorisé

Historique

Filtrer par:

☒ Tous ☒ Utilisations ☒ Remboursements

Pas d'historique d'opérations.
Vous n'avez pas d'encours ou votre dernière opération remonte à plus de 90 jours.

Gérer

- Utiliser mon crédit renouvelable >
- Rembourser par anticipation >
- Modifier ma mensualité >
- Consulter mes documents >
- Modifier mon compte associé >
- Déclarer un sinistre >
- Faire une pause >
- Modifier ma date de prélèvement >

(1) Situation de votre crédit, donnée à titre d'information, sans valeur contractuelle et sous réserve de vos utilisations en cours ou ultérieures. Dans le cas d'un paiement réalisé sur un automate (ex : distributeur d'un carburant), la situation de votre crédit tient compte de la pré-autorisation demandée par l'automate dans l'attente de l'enregistrement du montant effectif du paiement.

(2) Le montant à rembourser est égal au restant dû ajouté des intérêts du mois et de la prime d'assurance si vous y avez souscrit.